

---

# CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR DÉPLOYER LE PLAN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES TERRITOIRES

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

»» L'école  
change avec  
le numérique »»  
#EcoleNumerique

# CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR DÉPLOYER LE PLAN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES TERRITOIRES

Le plan numérique pour l'éducation constitue un cadre cohérent permettant de fédérer les moyens mobilisés par l'État pour développer des ressources pédagogiques nouvelles, mettre en place des formations dans tous les collèges et accompagner les collectivités territoriales pour l'acquisition d'équipements pour les élèves adaptés aux nouveaux usages du numérique en classe.

Son déploiement repose sur une ambition commune pour les élèves, un diagnostic partagé et un partenariat durable entre l'académie et le département.

Des enjeux pour la jeunesse :

1.

permettre à tous les élèves de mieux apprendre grâce à de nouvelles formes d'enseignements innovantes et mieux adaptées à leurs besoins

2.

apporter aux élèves les savoirs et la pratique des nouveaux usages du numérique

3.

donner aux élèves les moyens nécessaires pour leur insertion professionnelle et leur vie sociale

Les retours d'expérience des premiers collèges connectés permettent de tirer des premiers enseignements sur les bénéfices du numérique éducatif du point de vue de l'élève. **Ainsi lorsque les séances d'apprentissage intègrent des outils numériques :**

58 %

des élèves disent réfléchir plus facilement

67 %

des élèves trouvent le cours plus intéressant

57 %

des élèves se sentent plus concentrés

Depuis la rentrée 2015, **600 collèges et écoles pilotes se sont déjà engagés** dans le plan numérique éducatif. Pour permettre à de nouveaux collèges et écoles d'en bénéficier également, **l'appel à projets 2016 « Collèges numériques et innovation pédagogique »** a été lancé en novembre 2015.

Cet appel à projets permet de construire **un projet départemental adapté à chaque territoire et reposant sur une approche globale** : formation des enseignants à l'usage du numérique, création de nouvelles ressources pédagogiques numériques et équipement des élèves et enseignants.



## Pourquoi s'engager ensemble pour le numérique éducatif ?

**Il est au service de la réussite des élèves et de la réduction des inégalités.**

Le numérique éducatif permet de développer des pédagogies différenciées pour mieux s'adapter aux besoins de chaque élève et renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

**Il pose les bases d'une citoyenneté numérique à l'heure où l'hyper-connexion des élèves s'intensifie.**

Il favorise l'usage responsable, par les élèves, des réseaux sociaux et des services numériques et permet d'éduquer leur esprit critique à l'ère du numérique.

Il les prépare également à maîtriser les nouveaux modes de communication en usage dans la société.

**Il constitue un facteur d'attractivité des territoires et des établissements.**

Il permet à chaque département de porter un projet numérique qui répond aux besoins des élèves et aux attentes de leur famille. Il assure le développement et l'innovation dans les territoires.



## L'État met en place des moyens sans précédent pour amener tous les collégiens dans l'univers du numérique éducatif d'ici la rentrée 2018

L'État s'est déjà organisé pour :

- **intégrer la compétence numérique dans les nouveaux programmes applicables dès la rentrée 2016 ;**
- **former tous les enseignants** et personnels de l'éducation nationale aux usages du numérique ;
- **développer, en lien avec les éditeurs, de nouvelles ressources pédagogiques numériques** aisément accessibles pour les enseignants et adaptées aux apprentissages.

# CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR DÉPLOYER LE PLAN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES TERRITOIRES

L'État propose à chaque département volontaire un partenariat pour :

- participer au financement des équipements numériques mobiles individuels des élèves et des enseignants : **pour chaque euro qu'un conseil départemental investit, l'État met également 1 euro.**



## Construire ensemble ce projet sur la base d'une stratégie commune

Les spécificités locales, la stratégie éducative du département et les investissements déjà réalisés par la collectivité sont pris en compte pour construire le projet départemental qui sera proposé pour la fin janvier 2016.

L'élaboration d'un **diagnostic commun** est une étape essentielle afin de réaliser un état des lieux des actions, des investissements déjà engagés et des besoins du département.

Le conseil départemental et l'académie pourront **définir ensemble un projet** reposant sur :

- **le choix du périmètre d'établissements concernés** répondant aux priorités communes (lien école-collège, ruralité, mixité sociale...);
- **la liste des établissements** qui participeront au programme dès la rentrée 2016 et une réflexion commune sur le rythme auquel les autres pourront participer ;
- **un plan de financement commun** : seule une démarche englobant ressources, services, équipements et formation des personnels sera garante de la réussite des actions et des investissements de chacun.

[education.gouv.fr/ecolenumérique](http://education.gouv.fr/ecolenumérique)